

DOSSIER : AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉDITO

Emmanuel Riotte
Conseiller Départemental
Président de Val de Berry



“Le développement durable est un sujet d’une importance capitale. Aujourd’hui, les ressources de la planète s’épuisent, la pollution et le gaspillage entraînent de nombreuses difficultés.

Cependant, nous pouvons tous faire, à notre échelle, des gestes pour préserver l’environnement et les ressources naturelles.

En tant que bailleur social public, Val de Berry se doit de montrer l’exemple. Nous avons choisi de mener une politique étiqe et durable en ce sens. Nous menons de nombreuses actions sur l’ensemble du territoire (rénovation thermique, choix de matériaux innovants, sensibilisation des locataires, installations de composteurs partagés et de gîtes d’accueil à chauves-souris etc...). Evidemment, nous n’agissons pas seuls. Nous nous entourons de spécialistes reconnus pour conduire cette démarche (associations locales, collectivités etc...).

Comptant sur votre implication responsable, je vous souhaite une agréable lecture de votre nouveau numéro de la newsletter *Avec vous*.”

Ensemble

À VENDRE



Tél : 02.48.23.10.09

Panneau à vendre - Val de Berry



Logo - Enquête de satisfaction - Val de Berry



Loge de gardien - Val de Berry

NEWS N°1

Vente de logements et de terrains

Des logements et terrains de Val de Berry sont proposés à la vente. Réglementairement, pour une période de 2 mois, les biens sont vendus aux locataires du parc social du département du Cher à un prix avantageux. Conditions et liste de nos biens à vendre sur notre site internet : www.valdeberry.fr/ventes

NEWS N°2

Rappel : Enquête de satisfaction

Soucieux d’améliorer la qualité du service rendu à l’ensemble de ses locataires, Val de Berry réalise régulièrement une enquête de satisfaction. D’octobre à novembre 2019, l’institut Règle de Trois contactera, par téléphone, un certain nombre de locataires. Répondre aux questions est rapide et anonyme !

NEWS N°3

Rappel : permanences des gardiens

Lundi : 11h30 - 12h30 / 16h30 - 17h00
Mardi : 11h30 - 12h30 / 16h30 - 17h00
Mercredi : 11h30 - 12h30 / 16h30 - 17h00
Jeudi : 11h30 - 12h30 / 16h30 - 17h00
Vendredi : 11h30 - 12h30 / 16h00 - 16h30
Pour le secteur de Mehun-sur-Yèvre, merci de vous référer à la note transmise début octobre.

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE

En tant que bailleur social public, Val de Berry se doit d'avoir une politique environnementale exemplaire. L'organisme a signé en 2017 sa charte du développement durable et de la transition énergétique. Val de Berry a toujours souhaité aller plus loin que le simple cadre réglementaire. C'est pour cette raison que de nombreuses actions sont menées sur l'ensemble du territoire.



Atelier compost partagé - Bourges - Val de Berry



Guide : des gestes simples pour économiser - Ademe - Faïre

DE NOMBREUSES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

La politique pour le Développement Durable et la transition énergétique portée par Val de Berry comporte 3 axes. La construction neuve, la réhabilitation de logements plus anciens et l'accompagnement des résidents.

Les constructions neuves sont situées à proximité des centres (évitant ainsi au maximum les déplacements).

La thermicité des logements se veut optimale (perméabilité à l'air, chauffe-eau thermodynamique, isolation...).

Des équipements pratiques sont systématiquement installés (prises commandées, limiteurs de débit d'eau, détecteurs de présence...).

Les logements plus anciens de leurs côtés ne sont pas en reste. Lors des réhabilitations, Val de Berry met à niveau bon nombre d'équipements, favorisant ainsi le développement durable et les économies de charges pour les locataires. (isolation thermique extérieure, peintures sans composés organiques volatils, équipements peu énergivores...).

TÉMOIGNAGE



Aziza KHOUDA
Espace Info-Energie du Cher

« L'énergie est une ressource rare qui devient de plus en plus coûteuse. Des petits trucs et astuces simples du quotidien peuvent vous permettre de réaliser de grandes économies et de préserver notre planète.

Nous sommes tous concernés par ces enjeux et nous pouvons encore améliorer les choses.

En éteignant les veilles des appareils numériques, en n'allumant les lumières que lorsque l'on en a besoin et en installant

un limiteur de débit sur votre robinet (quelques euros), vous pouvez économiser près d'un mois de loyer en 1 an ! »

Site web
www.ademe.fr

Agence
8 rue Emile H. Amagat
18000 Bourges

Téléphone
02 46 08 11 02

Adresse mail
cher@infoenergie-centre.org

UNE IMPLICATION DES LOCATAIRES

L'implication des locataires dans cette politique est essentielle.

Une multitude d'actions de proximité sont menées en ce sens (ateliers de sensibilisation aux éco-gestes, mise en place de composteurs partagés en pied de résidence, installation de gîtes de protection pour chauves-souris, médiation sur le tri sélectif...).

Ce travail se fait conjointement et avec l'aide active d'associations, de collectivités locales et de spécialistes (Communes, agglomérations, Muséum, Smirtom, écoles, CCAS, ALEC 18...).

Le but est d'apporter des réponses concrètes et pratiques favorisant les économies d'énergie, donc de charges pour les locataires.